



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

Lyon, le 22 mai 2017

*Service Eau et Nature*

*Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE SERVICE EAU ET NATURE**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **PROJET DE RESTAURATION DES BERGES ET DU LIT DE LA BREVENNE SUR LA COMMUNE DE SAIN BEL ENTRE LA PASSERELLE DE LA BAYARDE ET LA CONFLUENCE AVEC LE CONTRESENS**

A la demande du DEPARTEMENT DU RHONE et suivant un arrêté préfectoral du 19 mai 2017, un projet comportant une déclaration d'intérêt général (DIG), une demande d'autorisation « loi sur l'eau » et une étude d'impact portant sur la restauration des berges et du lit de la Brévenne sur la commune de SAIN BEL entre la passerelle de la Bayarde et la confluence avec le Contresens, sera soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions des articles L 122-1, L 123-1 à L.123-19, R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L 214-1 à 6, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

**CETTE ENQUÊTE SERA OUVERTE DURANT UN MOIS, DU 19 JUIN 2017 AU 18 JUILLET 2017 INCLUS.**

En amont et dans le bourg de SAIN BEL, la route départementale 389 passe à proximité de la Brévenne. Cette coexistence est marquée par une forte érosion des berges et leur fragilisation peut induire des effondrements de la voirie, de ses abords et des réseaux connexes ainsi qu'une aggravation de l'aléa inondation par rupture d'embâcle.

Le projet consiste essentiellement dans la réhabilitation des berges de la Brévenne, selon des techniques mixtes, pour la plupart des aménagements, comportant la partie basse du talus en enrochements, et un traitement végétalisé au-dessus.

Pendant l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier, comprenant une DIG, une demande d'autorisation et une étude d'impact à laquelle est joint l'avis de l'Autorité environnementale, en mairie de SAIN BEL aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://www.registre-numerique.fr/berges-Brevenne>, du lundi 19 juin 2017 au mardi 18 juillet 2017 inclus.

Un poste informatique est mis à la disposition du public à cet effet en mairie de SAIN BEL, aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

Le public peut consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de SAIN BEL
- ou par courrier adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête, la mairie de SAIN BEL, qui est annexé au registre dans les meilleurs délais

- -sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête, pendant la durée de l'enquête publique. L'ensemble des observations du registre dématérialisé est consultable par le public pendant la durée de l'enquête publique.

M. Didier GENEVE, retraité ingénieur agricole, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de SAIN BEL aux dates et heures suivantes :

19/06/17	De 9h à 11h
08/07/17	De 9h à 11h
18/07/17	De 16h30 à 18h

Comme les observations adressées par voie postale au commissaire-enquêteur, les observations écrites qu'il aura reçues dans le cadre de ses permanences, sont annexées au registre de la mairie siège de l'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de SAIN BEL, et sur les panneaux d'affichage communal habituels.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, le Département du Rhône, auprès de Mme Aurélie BERLINGERIE, à l'adresse suivante : [aurelie.berlingerie@rhone.fr](mailto:aurelie.berlingerie@rhone.fr) (au n°04 72 61 78 64), adresse postale : DEPARTEMENT DU RHONE Infrastructures et Mobilité 29-31 cours de la Liberté 69483 LYON CEDEX 03.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public en mairie de SAIN BEL ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône ( [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques) à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation et de DIG.

Pour le directeur départemental,  
le chef de service,  
Laurent GARIPUY